



REGISTRE DES DELIBERATIONS ID: 073-200089852-20221128-DELIB2022_37-DE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

N°2022-37

CIAS VAL GUIERS Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet 73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice: 27 Quorum: 14

Présents: 19

Ayant donné un Pouvoir : 2

Absents: 6

Ne prenant pas part au vote: 0

Votants : 21
<u>Résultat du vote</u> :
Abstention : 0

Suffrages exprimés: 21

Pour : 21 Contre : 0

Majorité absolue des suffrages

exprimés: 11

<u>Secrétaire de séance</u> : PARAVY Jean-Claude

19 Conseillers Présents: ANDRE Valérie, ARGOUD Yves, BALITRAND Anne, BARBIN Régine, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, CHAPUIS Agnès, FERRARI Myriam, GAUTIN Catherine, HENAUX Raymond, MARTIN François, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, THIERY Ghislaine, VERRIER Murielle, YACONO Céline.

<u>2 Conseillers Excusés ayant donné un Pouvoir</u>: JOURDAN Véronique à CHAPUIS Agnès, PERSON Philippe à ARGOUD Yves.

<u>6 Conseillers Absents</u>: BARBOTIN Sonia, MARTIN Marie-Ange, MASSIT Emilie, RIVET Denis, SEVA Jacqueline, WALLE Olivier.

Date de la convocation :

15/11/2022

OBJET: RESIDENCE AUTONOMIE « Les Terrasses » - TARIFS DE FONCTIONNEMENT 2023.

Monsieur le Président présente les tarifs de fonctionnement de la Résidence Autonomie « Les Terrasses » au titre de l'année 2023.

Le Conseil d'Administration du CIAS VAL GUIERS fixe, à partir du 1er Janvier 2023, le tarif de fonctionnement de la Résidence Autonomie « Les Terrasses », de la façon suivante :

	2022	2023
LOYERS		
F1 vide	822,26€	838,71€
F1 meublé	879,80€	897,40€
F2 vide	974,98€	1 004,23 €
F2 meublé	1 066,29 €	1 098,28 €

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



REPAS	-	ID : 07
Résidents	7,96€	8,06€
Plateau repas soir	3,86€	3,91€
Demi-pensionnaire	9,25€	9,37€
Supplément dimanche et J.F.	1,10€	1,11€
Café	0,77€	0,78€
Le plateau (servi à l'appartement)	1,32 €	1,35€
Par jour et résident (3 repas & gouter) que l'E.H.P.A.D reversera au Foyer-Logement	11,58€	11,73€
Repas accueil de jour	7,96€	8,06€
REPAS EXTERIEURS		
Personnel territorial et fonctionnaires d'Etat	4,27€	4,27€
Plat chaud	2,67€	2,67€
hôtes de passages	11,31€	12,50€
ECOLES & Centres de loisir	A	¥
CENTRE DE LOISIRS de St Genix	4,19€	4,32€
ECOLE PRIMAIRE St Genix	4,19€	4,32€
ECOLE PRIMAIRE Champagneux	4,19€	4,32€
ECOLE PRIMAIRE Belmont	4,19€	4,32€
ECOLE PRIMAIRE Avressieux Rochefort Ste Marie d'Alvey	4,19€	4,32€
CRECHE Plat	2,76€	2,84€
CRECHE collation	0,52€	0,54€
Transport par école et par jour	6,12€	6,30€
Transport crèches par jour	12,24€	12,61€
ADMR		
Repas complet	6,39€	6,58€
Plat garnit	4,30€	4,43 €
Potage	0,63€	0,65€

Les règlements et usages en vigueur, notamment les modalités de fonctionnement du restaurant, définies par la Délibération du 10 Novembre 1977, visée par Mr le Préfet de la Savoie le 05/12/1977 demeurent inchangées.

Il autorise Monsieur Le Président à signer les documents correspondants.

Voté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID: 073-200089852-20221128-DELIB2022_37-DE

Fait à Belmont-Tramonet, Le 28 novembre 2022,

Le Président,

CIAS Val Guiers
585 Route de Tremonet
73330 BELMONT ARMONES

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID: 073-200089852-20221128-DELIB2022_37-DE